

Règlement Nordic des Achards du 18/05/2019 - LA MOTHE-ACHARD

Article 1 :

La Nordic des Achards se déroulera le samedi 18 mai 2019 au lac du Jaunay. Ces courses sont organisées par l'Athlétic club du pays des Achards, club FFA, associé à l'AC La Roche sur Yon. Les départs des épreuves seront donnés à 9h00 pour le 42.4 km, 14h00 pour le 15,5 km, 14h30 pour le 11,5 km et de 9h30 à 10h00 pour la randonnée depuis le village de la Baudrière. L'arrivée a lieu sur le même site.

Le 42.4 km D* 780m (3 ravitaillements) et le 15,5 km Chrono D* 250m (2 ravitaillements) seront chronométrés. Le 11,5 km D* 150m (1 ravitaillement) sera à allure libre.

Barrière horaire mise en place sur le 42.4km :
- 3h30 au 21.2km
- 8h au 42.4km

Chaque participant devra prévoir son gobelet.

Article 2 :

Les inscriptions sont ouvertes aux marcheurs des deux sexes, licenciés ou non, des catégories juniors à masters pour toutes les courses.

Les marcheurs licenciés FFA (Athlé compétition, Athlé running, Athlé entreprise, pass'running) ou triathlon devront présenter à l'inscription la licence en cours de validité. Les autres marcheurs devront remettre impérativement un certificat médical de **non contre indication à la pratique de la marche nordique** pour le 11,5 km puis de **non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la marche nordique en compétition** pour les 15,5 km et 42,4 km datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé (**le certificat n'est pas demandé pour les randonnées**).

Article 3 :

Le droit d'inscription est de 20€ en solo, 15€ en duo et de 10€ (en équipe de 4) et ce, par personne pour le 42.4 km. Puis 13€ pour le 15,5 km et 8€ pour le 11,5 km (+ 2€ sur place). Le droit d'inscription est de 5€ pour les randonnées.

Les inscriptions se feront en ligne, par voie postale (documents à télécharger) sur le site du club de L'ACPA ou bien sur place. Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

La clôture des inscriptions est fixée au 17/05/2019 à 23h.

Article 4 :

La remise des dossards s'effectuera 1h00 avant le départ de chaque course. Les participants doivent le porter visiblement pendant la totalité de l'épreuve. De plus un lot sera donné à chaque participant.

Article 5 :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

Article 6 :

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés auprès d'AXA.

Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 7 : règles sportives

appliquées pour les épreuves chronométrées d'après le règlement officiel de la FFA. Exemples de fautes pouvant entraîner une pénalité sont :

- Le pas de course
- Centre de gravité baissé
- La marche athlétique
- La non-utilisation des bâtons (absence de poussée)
- Les mains ne dépassant pas le niveau des hanches
- L'absence de 2 appuis simultanés (1 pied et 1 bâton)
- L'utilisation de bâtons de randonnée

Article 8 :

Les résultats seront affichés à l'arrivée des épreuves, sur les sites du club de l'ACPA puis de la FFA. Seul le 42.4 km et le 15,5 km donnent droit à un classement.

Article 9 :

La remise des récompenses aura lieu à 19h00.

Seront récompensés :

- les 3 premiers H et F au scratch pour le 42.4 km 'solo' et 15,5 km.
- les 3 premiers 'duo' pour le 42.4 km
- les 3 premières équipes 'par 4' pour le 42.4 km.

Article 10 :

L'évènement se déroule en grande partie sur des chemins en milieu naturel, quelques passages de routes seront franchis, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement par des gestes simples (en utilisant les poubelles mises à disposition) et il s'engage aussi à respecter le personnel mis à disposition (juges, signaleurs, secouristes...) pour le plaisir de tous.

Article 11 :

La sécurité est assurée par la A85 assistances.

Article 12 :

Tous les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve de la Nordic des Achards sur lesquelles ils pourront être. Cette autorisation vaut pour tous les supports promotionnels ou publicitaires.

Article 13 :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Article 14 :

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions.

Bulletin d'inscription Nordic des Achards Samedi 18 mai 2019

- Par courrier : bulletin à retourner dûment rempli et signé accompagné de votre règlement au plus tard le 16 mai 2019.
- En ligne : jusqu'au 17 mai 2019 - 23h00 : njuko.net/nordic-des-achards-2019
- Sur place : majoration de 2 €.

	Distances	Départs	Catégories	Tarifs par personne		
				Solo :	Duo :	Équipe de 4 :
<input checked="" type="checkbox"/>	42.4 km	9h00	Juniors à Masters	20 €	15 €	10 €
<input type="checkbox"/>	15,5 km	14h00	Juniors à Masters	13 €		
<input type="checkbox"/>	11,5 km	14h30	Juniors à Masters	8 €		
<input type="checkbox"/>	Randonnées 11,5 km et 15,5 km	9h30 à 10h00	Ouvert à tous	5 €		

✓ Cocher la case utile

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : __/__/____ Sexe : M F Catégorie :

Tél. : _____ Nationalité :

Nom du club, de l'association :

Adresse :

Email :

- Licencié(e) N* : -> Photocopie licence FFA, Pass' Running, Athlé Entreprise ou FFRandonnée de l'année en cours (2018/2019 pour la FFA).
- Non-licencié(e) -> Photocopie certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme ou de la marche nordique en compétition ou en loisir datant de moins d'un an à la date de la course.

Autorisation parentale (obligatoire pour les mineurs) :

Je soussigné(e)

autorise mon fils/ma fille

né(e) le : __/__/____ à participer à la Nordic des Achards.

Date : Signature :

A renvoyer avant le 16/05/2019 au :

**8, impasse de la Citadelle - 85150 Saint-Georges-de-Pointindoux
Chèque à libeller à l'ordre de : ACPA LA MOTHE-ACHARD.**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement sur le site internet de l'ACPA (acpachards.fr) et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Date :

Signature :